

## **Bienvenue à la Commission des patients/Commission de confiance**

Avez-vous des questions, des points de vue, des plaintes ou des propositions à formuler, concernant les soins médicaux et les soins dentaires ? Veuillez vous adresser à la Commission des patients/Commission de confiance.

La Commission des patients/Commission de confiance a pour principal objectif de vous aider en cas de difficulté non résolue dans vos rapports avec le personnel soignant.

### **La Commission des patients/Commission de confiance**

- Vous aide à vous procurer l'information nécessaire pour défendre vos intérêts en matière de soins médicaux
- Vous assiste dans vos rapports avec le personnel soignant
- Aide à résoudre les problèmes en consultation avec le personnel soignant
- Vous aide à vous adresser à l'instance ou aux autorités concernées
- Contribue à améliorer les services de soins en leur transmettant les points de vue et les propositions formulés par les patients
- Recrute, forme et nomme le personnel d'assistance auprès des patients traités d'office en psychiatrie.

### **Les membres et fonctionnaires de la Commission des patients/Commission de confiance**

- sont indépendants des services de soins
- sont astreints au secret professionnel.